

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Matane

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Cégep de Matane fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹. Le Collège a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et a transmis son rapport à la Commission le 8 mai 1996. Par la suite, les membres du comité visiteur² ont analysé le rapport et ont visité l'établissement les 18 et 19 septembre. Des représentants de la Direction, des enseignants, des personnes rattachées aux services d'aide pédagogique et aux services de soutien, ainsi que des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la visite ont conduit la Commission. On y présente l'état de la mise en oeuvre du programme, pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission formule des suggestions ou des recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, Le programme de Sciences humaines*, mars 1995.
 2. Le comité visiteur était composé de : M^{me} Louise Chené, commissaire à la Commission, qui a présidé le comité; M^{me} Rachel Bélanger, professeure d'économie et d'administration, Collège Mérici; M. Richard Lemieux, professeur d'économie, Collège de Limoilou; M. Louis Trotier, professeur de géographie retraité de l'Université Laval. M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, en a été le secrétaire.

Description du programme

Le Cégep de Matane a été créé en 1970. Son effectif, à l'automne 1995, atteignait 789 étudiants à temps complet, dont 35 % étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre quatre programmes préuniversitaires et neuf programmes techniques conduisant au diplôme de DEC. Il rejoint aussi, chaque année, plusieurs centaines d'autres étudiants par ses programmes d'AEC et ses diverses activités de formation continue. En 1995-96, il comptait 79 enseignants à temps complet. Le Collège s'est doté d'un projet éducatif en 1993; celui-ci comprend trois orientations : maîtrise de la langue et des communications; développement d'une pensée autonome ainsi que de l'autonomie et du sens des responsabilités.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert par le Collège depuis les tout débuts. En 1994-95, son effectif était de 176 étudiants à temps plein, soit les deux tiers des inscriptions du Collège dans le secteur préuniversitaire; il s'agit néanmoins d'un des programmes de plus petite taille parmi tous ceux de Sciences humaines au collégial. Les deux tiers des inscrits de 1994-95 étaient de sexe féminin; ils provenaient presque tous de la région environnant le Collège.

Une équipe de 10 professeurs permanents et à temps plein dispensait les cours de la concentration en Sciences humaines. Tous étaient rattachés au département de Sciences humaines à l'exception des quatre personnes enseignant les mathématiques et l'administration.

Le programme offre deux profils de formation : un premier dit «sans mathématique»; un second, «avec mathématiques», mais devenu en 1994-95 le profil en «administration». Environ 90 % des étudiants étaient inscrits dans le premier profil.

Depuis 1995-96, le programme de *Sciences humaines* est aussi offert au Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui, géré par les cégeps de Matane et de Rimouski.

Évaluation du programme

La démarche d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation a été préparé sous l'égide d'un comité institutionnel de dix personnes : deux membres de la Direction des études, dont le directeur; quatre enseignants de la concentration, dont deux du département de Sciences humaines; deux étudiants et un diplômé; trois professionnels non enseignants. C'est là une formule propre à favoriser la concertation et la transparence dans la poursuite du travail d'évaluation.

Une politique institutionnelle d'évaluation des programmes – PIEP – a été adoptée par le Collège à l'automne 1995; conformément à celle-ci, un plan d'action destiné à assurer le suivi du rapport avait d'ores et déjà été défini au moment de la visite de la Commission. De plus, les participants à l'autoévaluation ont été invités par le Collège à faire un bilan de l'expérience. Tous ces éléments contribuent sans doute à donner plus de rigueur et d'efficacité à la démarche du Collège.

Le département de Sciences humaines avait conduit une première évaluation du programme en 1993-94, ce qui a facilité la poursuite des présents travaux et a contribué à les enrichir. Le rapport est de bonne qualité. Les étudiants ont été consultés au moyen d'un questionnaire et d'une entrevue de groupe. Une relance a permis de rejoindre 19 des 40 diplômés. La Commission aurait apprécié que l'on étaye mieux la présentation des données dans les diverses annexes du rapport; de même, certains instruments de collecte de l'information auraient pu être raffinés davantage.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, au besoin, des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Le Collège considère que les activités d'apprentissage incorporées au programme ont permis d'atteindre l'ensemble de ses objectifs, sauf un, celui relatif à la connaissance de l'anglais. Le rapport, cependant, fournit des informations incomplètes à ce propos, ne traitant que des cours du tronc commun et de six cours ne relevant pas du département plutôt que de tous les cours de la formation spécifique. La Commission accepte cette conclusion du rapport – même si elle n'est pas parfaitement étayée – vu, par ailleurs, le sérieux et l'efficacité clairement démontrés par le Collège dans ses efforts d'appropriation et d'adaptation locale des objectifs du programme.

Ces efforts du Collège ont commencé tôt : dès 1987, le département de Sciences humaines menait une réflexion sur les objectifs et les besoins de formation, faisant en sorte que «progressivement se développe une préoccupation programme». Par la suite, en 1991, le département parvenait à définir les éléments d'un profil de sortie – en termes de connaissances, d'habiletés, d'attitudes – faisant le lien entre les objectifs du programme ministériel et le Projet éducatif du Collège, notamment ses objectifs de formation fondamentale. L'étape suivante, consista à concevoir des «profils de formation» décrivant de façon assez détaillée les objectifs à atteindre à chacune des sessions du programme : objectifs de types généraux, comme «développer une méthode de travail», «favoriser l'intégration des savoirs»; mais aussi, habiletés spécifiques – «identifier, déduire, résoudre, transférer...» – et moyens pratiques à mettre en œuvre pour les développer – lecture, écriture, exercices, examens et travaux. On trouve là un ensemble d'orientations et d'outils qui ont sans doute beaucoup facilité la tâche de l'équipe d'enseignants, le moment venu de traduire les objectifs dans les cours et de les adapter au contexte institutionnel, tout en gardant au programme un caractère bien intégré.

Un objectif a été ajouté au programme par le Collège, dans le volet relié au langage : «utiliser les logiciels outils tels que le traitement de texte et le chiffrier électronique». Le rapport renferme par ailleurs des interrogations quant au réalisme d'un objectif ministériel – celui relatif à la compréhension des textes en langue seconde – étant donné, notamment, les lacunes démontrées par une forte partie des étudiants en langue maternelle. La visite a permis de constater que, néanmoins, des mesures correctrices avaient été prévues à cet égard dans le plan d'action destiné à donner suite à l'autoévaluation. La Commission invite donc le Collège à aller de l'avant comme il veut le faire, et

à «introduire la langue seconde et déterminer des niveaux d'apprentissage» dans les différents cours de la formation spécifique.

Les «profils de formation», dont on a parlé plus haut, illustrent bien l'importance donnée par le Collège à la qualité de la séquence, et à la progressivité des apprentissages. C'est là une des forces du programme selon la Commission. Chaque session a une vocation, vise à l'atteinte d'objectifs spécifiques, et, selon les professeurs, «chacun des cours de la session contribue à la répétition de ces objectifs». La progression des apprentissages dans les disciplines particulières apparaît claire. En plus, le département a convenu d'utiliser les cours de méthodologie – *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines; Méthodes quantitatives*, et l'activité d'intégration – pour instituer un fil conducteur dans la formation. Ainsi, les deux premiers cours, considérés comme des pivots, sont dispensés selon un principe de rotation par l'ensemble des professeurs réguliers. Ceux-ci disent s'efforcer le plus possible d'assurer des liens avec les différents cours disciplinaires dont ils ont aussi la responsabilité. Un plan de cours unique et des instruments d'évaluation communs sont employés pour le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Quant à l'activité d'intégration, elle était offerte dans le cadre de quatre cours inscrits à la quatrième session du programme selon une approche multidisciplinaire.

Avec l'implantation, cette année, du nouveau cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, le Collège veut revoir l'articulation des activités composant le fil conducteur méthodologique. Ainsi, le rapport souligne que le Collège établira des plans cadres pour l'ensemble des cours de méthodologie, ainsi que pour les cours de concentration extra-départementaux, de manière à «faciliter la gestion des plans de cours avec un référent commun». La Commission encourage le Collège à agir de la sorte. La visite a permis de constater que l'arrimage des cours d'administration, et surtout de mathématiques, aux objectifs du programme, exigeait d'être renforcé. La Commission *suggère* donc au Collège de mieux intégrer dans ce qu'elle dénomme son «profil de formation» les cours extra-départementaux ci-haut mentionnés, mais aussi ceux relevant de la composante de formation générale propre au programme.

Dans l'ensemble, les exigences propres aux différentes activités d'apprentissage sont claires. Les étudiants consultés estiment, en forte majorité, qu'elles sont raisonnables. Toutefois, les données incluses dans le rapport montrent que les exigences d'heures de travail, pour trois des cours du tronc commun, ne sont pas conformes à ce qui est prévu dans le plan cadre. En un cas, les indications du plan de cours sont inférieures à la norme; pour les deux cours de méthodologie, elles sont bien plus élevées. Le Collège dit avoir déjà apporté des correctifs pour ces deux derniers. Néanmoins, le

rapport souligne «que la pondération des cours de méthodologie ne correspond pas aux objectifs à atteindre et à l'ampleur du contenu» et souhaite que le Ministère «s'assure d'un meilleur équilibre à ce niveau». La Commission invite le Collège à faire une analyse plus fine de la charge de travail des étudiants dans l'ensemble des cours. Elle croit aussi, à l'instar du Collège, qu'il y a besoin d'un meilleur étalement dans le temps des exigences pour les différents cours. Elle l'encourage donc à «organiser une rencontre avec tous les intervenants du programme par session pour planifier un calendrier des travaux et examens les plus importants».

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les méthodes pédagogiques sont assez diversifiées et surtout bien adaptées aux caractéristiques des étudiants. Cette adaptation est facilitée par la petite taille du programme et par les relations personnalisées entre professeurs et étudiants. Le rapport affirme «qu'en première année, il y a dosage des méthodes pédagogiques pour rejoindre les étudiants où ils sont, tout en tenant compte des objectifs des cours et de la densité des contenus». L'on a recours à la fois aux exposés, aux démonstrations, aux discussions, à l'étude de cas, aux projets. En deuxième année, le programme met l'accent sur l'intégration et le transfert des connaissances : les méthodes actives sont utilisées plus souvent.

Les diplômés estiment que les méthodes pédagogiques employées dans les cours les ont bien préparés aux études universitaires. Le rapport ne décrit pas le point de vue des étudiants inscrits dans le programme à ce propos. Les quelques étudiants rencontrés lors de la visite – cinq – ont affirmé que la proportion des cours magistraux y demeurait assez grande et qu'ils souhaiteraient plus d'apprentissages appliqués.

Le rapport souligne que si le travail «a été bien amorcé», il y a quand même besoin «d'une analyse plus fine sur le choix des méthodes pédagogiques pour apprécier si ces méthodes sont adéquates (...) dans une démarche d'approche programme». La Commission encourage le Collège à poursuivre cette analyse et à favoriser la concertation entre les professeurs pour le choix de méthodes à la fois bien adaptées et variées.

Les mesures institutionnelles de soutien, de dépistage et de conseil sont diversifiées : session d'accueil, cours de mise à niveau, bulletin de mi-session, encadrement individuel particulier pour les élèves à risque, projets communautaires encadrés, débats et conférences. La session d'accueil s'adresse aux étudiants indécis quant à leur orientation future, et encore à ceux dont les acquis antérieurs sont plus faibles, notamment aux candidats ayant échoué aux tests de classement linguistique administrés par le Collège. Selon le rapport, les mesures de soutien appliquées au plan départemental ne sont pas d'un égal bonheur; cela serait imputable à la trop forte fluctuation des ressources allouées et aux résultats inégaux des différentes formules ayant été expérimentées année après année. Le département affirme s'être efforcé, en 1995-96, d'inscrire les activités d'encadrement à l'intérieur de la grille-horaire, «ce qui, dit-il, aura pour effet d'améliorer leur déroulement et les résultats attendus».

Le sentiment d'appartenance au programme est favorisé par le regroupement des bureaux d'enseignants, de salles de cours, d'un laboratoire et d'un local étudiant dans la même aile du Collège. Les services sont dispensés d'une manière personnalisée. Les intervenants connaissent bien les caractéristiques de leurs élèves. Les étudiants se disent satisfaits, en grande majorité, des mesures appliquées et de la qualité des relations avec les enseignants et le personnel spécialisé. Le Collège note toutefois dans le rapport que «les difficultés augmentent compte tenu de l'hétérogénéité de la clientèle et de l'évolution des valeurs des jeunes».

Le Collège envisage l'application de plusieurs nouvelles mesures d'aide et de conseil : un projet de parrainage par les pairs; le dépistage précoce des étudiants à risque, c'est-à-dire avant le bulletin de mi-session; une rencontre individuelle obligatoire des étudiants à chaque session; un mécanisme de communication entre le département et le personnel des services pédagogiques assurant un meilleur suivi des personnes à risque. La Commission encourage le Collège à aller de l'avant dans la mise en application de ces mesures.

Selon la grande majorité des étudiants consultés par le Collège, la disponibilité des professeurs est bonne et permet de répondre aux besoins. La visite des lieux a permis de voir que le nombre moyen d'heures de disponibilité annoncé par les professeurs est appréciable. Le Collège assure aux professeurs des conditions matérielles de travail – regroupement des locaux, dont on a déjà parlé – propres à faciliter cette disponibilité.

Le Collège veut par ailleurs inciter les enseignants à temps partiel «à bien décrire leur disponibilité en fonction de leur tâche de travail».

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Les professeurs sont compétents et expérimentés. Ils ont visiblement à coeur la réussite de leurs étudiants. Le Collège a composé l'effectif enseignant du programme en instituant un nombre défini de postes permanents, au besoin en jumelant l'enseignement de certaines disciplines. Ce personnel enseignant régulier étant en faible nombre – un seul professeur par discipline – il exerce une présence d'autant plus continue, et importante, auprès des élèves. Cela représente une force pour le programme. Sa charge de préparation de cours est toutefois plus lourde et il doit faire preuve de polyvalence. Selon le Collège, il est «très difficile de répondre à la fois aux contraintes de la politique de l'offre de cours de méthodologie en rotation, de l'offre de cours en continuité en sciences humaines et du choix du même enseignant dans les programmes techniques à chaque année».

Le Collège dispose d'une politique de probation du nouveau personnel enseignant; ce dernier peut bénéficier de soutien de la part des collègues et des services pédagogiques. L'évaluation du personnel professoral fera partie de la politique de gestion des ressources humaines actuellement à l'étape de la consultation et dont l'application est prévue pour 1996-97.

L'éloignement des grands centres et la faible taille de l'établissement rendent le perfectionnement professoral plus ardu, surtout au plan disciplinaire. Mais les professeurs ont pu néanmoins profiter de perfectionnement pédagogique par le biais du programme PERFORMA, notamment pour l'implantation du programme de *Sciences humaines*. Le Collège entend «se doter d'un plan de perfectionnement concernant l'évolution du programme et notamment la démarche d'intégration et l'implantation de l'épreuve synthèse de programme». Il dit de plus «rechercher des pistes pour améliorer le perfectionnement disciplinaire en lien avec le programme». Les professeurs entrevoient de nouvelles possibilités de réponses aux besoins, notamment avec l'implantation récente d'un centre de vidéo-téléconférences dans les établissement d'enseignement postsecondaire du Bas-St-Laurent/Gaspésie. La Commission invite le Collège à développer, tel qu'il l'entend, les activités de perfectionnement, mais en débordant toutefois, au besoin, du seul champ de la formation créditée.

Par ailleurs, la Commission a pu constater la qualité des locaux, des équipements et des services utilisés pour le programme. Elle invite néanmoins le Collège à enrichir la collection des ouvrages de sciences humaines accessibles aux élèves et aux professeurs à la bibliothèque générale.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Le rapport souligne que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages – avec les règles départementales dont elle est assortie – est appliquée correctement pour cinq cours du tronc commun. La Commission a observé que l'application de la PIEA est objet d'attention de la part des professeurs. Les étudiants rencontrés – cinq – ont souligné la clarté et l'équité des objectifs et des règles d'évaluation. Le Collège a défini des modalités précises pour la préparation, l'analyse et l'approbation des plans de cours; il évalue une partie de la documentation considérée à chaque année et, le cas échéant, fournit des services de conseil aux professeurs intéressés. Il mentionne dans son rapport qu'il fera préciser dans les plans de cours la contribution des cours à l'atteinte des objectifs de formation fondamentale établis dans le projet éducatif. Il veut également «planifier un approfondissement pédagogique sur les stratégies d'évaluation». Par ailleurs, la Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour deux cours du tronc commun. Pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*, le plan de cours est clair et complet et les instruments d'évaluation permettent d'évaluer adéquatement les objectifs poursuivis. Mais pour *Économie globale*, le contenu défini pour le cours ne correspond pas clairement à l'énoncé de ses objectifs et les instruments d'évaluation ne sont pas très congruents. La Commission *suggère* donc au Collège de procéder aux améliorations requises pour ce cours.

Le taux de réussite des cours se compare généralement à ce que l'on observe ailleurs. Néanmoins, il y existe quand même parfois des écarts significatifs par rapport à la moyenne pour le réseau, ou encore, des variations importantes pour un même cours dépendant des sessions et des années. Le Collège croit que ces phénomènes sont imputables à des changements de caractéristiques des étudiants ou des enseignants dispensant les cours. La Commission l'invite à approfondir la question, de manière à mieux cerner les variables en cause et à pouvoir, le cas échéant, stabiliser le taux de réussite des cours.

Le taux de diplomation – entre 28 % et 34 % après deux ans, selon le fichier CHESCO – est légèrement supérieur à la moyenne observée dans l'ensemble du réseau (26 % à 28 %).

Plusieurs indicateurs font croire que les diplômés répondent aux exigences convenues et atteignent les objectifs visés par le programme. Ces derniers, quand ils sont consultés, se déclarent satisfaits de leur préparation aux études universitaires, sauf pour quelques objectifs (connaissance des textes des principaux auteurs, utilisation de la méthodologie, langue seconde). Leur taux de réussite à l'examen ministériel de français (62,8 %) est bon comparativement au taux moyen. Il faut rappeler que la séquence des activités d'apprentissage est exigeante et que les activités d'intégration disciplinaires offertes jusqu'ici sont correctes.

Considérant les commentaires exprimés par les diplômés, le Collège souhaite que la formation en méthodologie «soit réitérée et intégrée dans les différents cours du programme afin qu'elle devienne plus appliquée».

La Commission encourage le Collège à suivre le cheminement des étudiants – et des diplômés – tel qu'il entend le faire dans le cadre de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Comme on l'a noté plus haut, c'est dès la fin des années 80 que les enseignants ont commencé à réfléchir sur les objectifs du programme. Cette démarche a été poursuivie par les seuls enseignants du département de Sciences humaines, sans arrimage formel avec les autres départements. Par la suite, il y a eu des échanges avec les enseignants de la formation générale afin, dans la poursuite du projet éducatif adopté par le Collège, de mieux intégrer les habiletés de formation générale dans les cours de la formation spécifique. L'évaluation réalisée en 1993 a aidé les enseignants à cheminer vers l'approche programme. Le regroupement des locaux dévolus au programme dans une même aile du Collège a contribué au renforcement des communications. Depuis maintenant quelques années, le Collège travaille à la mise en place d'équipes-programmes. Une expérimentation de la formule a lieu en 1996-97, à partir d'un protocole établi en collaboration avec les représentants des différents groupes du Collège, dont le Syndicat des enseignants. Cette démarche sera vraisemblablement suivie par l'application d'une politique prévoyant le partage des responsabilités entre les départements et les équipes-programmes, à compter de l'automne 97. Selon la Commission, tous

les éléments ci-haut énumérés contribuent à la qualité du climat organisationnel et ne peuvent qu'aider à la mise en oeuvre du projet éducatif et à la bonne gestion du programme.

Conclusion

Le programme concerné est d'une réelle qualité pour tous les critères de l'évaluation. Ses forces les plus évidentes se retrouvent à la fois au niveau de l'intégration de ses objectifs; de la séquence des activités; des services de conseil, de soutien et de suivi; de la compétence et de la disponibilité des enseignants; du taux de diplomation; de la gestion et de la mise en application de l'approche programme.

La Commission n'adresse que deux suggestions au Collège, à propos de l'arrimage de certains cours extra-départementaux aux objectifs du programme, et de l'amélioration du plan de cours et des modes et instruments d'évaluation du cours *Économie globale*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président